



PREMIERES DEMARCHES...

La recherche d'un logement
Plafonds de ressources
L'accès HLM avec les 1% pour les salariés
Pièces à fournir pour le dossier

La recherche d'un logement

Le retrait de la demande de logement auprès des bailleurs HLM

- ▶ Les bailleurs HLM...
 - vous accueillent et vous renseignent
 - constituent et instruisent votre dossier
 - votre demande fait l'objet d'un passage en commission
 - ensuite, un ou plusieurs logements vous sont proposés.

L'aide dans la recherche de logement

- ▶ Les Maisons du Département du Rhône, le CCAS des Mairies concernées, diverses associations...
 - vous accueillent
 - vous informent
 - vous aident à constituer votre dossier.

Plafonds de ressources ce qu'il faut savoir

Bénéficiaires de la législation sur les habitats à loyer modéré (HLM) et des nouvelles aides de l'Etat en secteur locatif

- ▶ Les logements HLM sont réservés aux personnes dont les ressources n'excèdent pas, pour l'ensemble des personnes vivant sous le même toit, des limites fixées au 1er janvier de chaque année.
(à l'exception des quartiers : Minguettes et Max-Barel)
- ▶ Ces plafonds sont déterminés en fonction du type de prêts aidés par l'État dont le propriétaire du logement a bénéficié pour sa construction.
Ils varient selon 3 critères :
 - nombre de personnes à charge
 - lieu d'habitation
 - catégorie de ménage
- ▶ Les plafonds sont revalorisés chaque année en fonction de l'évolution du SMIC (au 1er janvier 2000).
Le montant des ressources à prendre en compte pour apprécier la situation de chaque ménage est égal au revenu net imposable de chaque personne figurant sur les avis d'imposition établis au titre de l'avant-dernière année précédant celle de la signature du contrat de location. Soit, pour l'année 2000, l'avis d'imposition établi en 1999 par les services fiscaux au titre des revenus perçus en 1998.

L'accès en HLM par le biais du 1 % pour les salariés

Comment se renseigner et auprès de qui ?

- ▶ Se renseigner auprès du service du personnel ou du Comité d'Entreprise de votre établissement

Pièces à fournir

ETAT CIVIL		
Les fiches doivent être signées et datées de moins de 3 mois		
DIVORCÉ(E)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Jugement de divorce ▶ Justificatif pension alimentaire 	Photocopie Photocopie
SEPARÉ(E)	▶ Ordonnance de non-conciliation	Photocopie
NATIONALITÉ FRANÇAISE	▶ Carte d'identité	Photocopie
NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE	▶ Carte de séjour recto-verso en cours de validité Si couple les deux cartes de séjour recto-verso	Photocopie

LOGEMENT ACTUEL		
LOCATAIRE	▶ 3 dernières quittances de loyer	Photocopies
HÉBERGÉ(E)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Attestation d'accueil avec quittance de la personne qui vous héberge ▶ Dernière quittance de loyer du logement que vous occupiez avant votre hébergement 	Original Photocopie
PROPRIÉTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Tableau d'amortissement des prêts en cours, préciser les raisons de la vente ▶ Attestation de la Banque précisant que vous êtes à jour dans les remboursements ▶ Acte de vente ou compromis de vente 	Photocopie Original Photocopie

RESSOURCES		
OBLIGATOIRE	▶ AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION POUR L'ANNEE 199... (Enfants rattachés aux parents fournir l'avis d'imposition des parents)	Photocopie
SALARIÉ(E)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 3 derniers bulletins de salaire ou tout autre justificatif de ressources ▶ Attestation d'employeur 	Photocopies Original
DEMANDEUR D'EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Notification des ASSEDIC ▶ 3 derniers avis de paiement 	Photocopie Photocopies
ÉTUDIANT	▶ Carte d'étudiant	Photocopie
INVALIDE	▶ Justificatif pension d'invalidité	Photocopies
RETRAITÉ(E)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Titre(s) de pension ▶ Derniers avis de paiement 	Photocopie Photocopies
MALADIE/ GROSSESSE ALLOCATAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Décompte des indemnités journalières (3 derniers mois) ▶ Certificat de grossesse ▶ Notification CAF / Prestations familiales, APE, RMI, AAH 	Photocopies Photocopie Photocopie